

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

Décision numéro 28/2022 du 28 juillet 2022

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SOCIETE DISPLAY MEDIA POUR L'ACHAT D'UN TOTEM DIGITAL INTERACTIF TACTILE POUR LA MAIRIE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu les délibérations du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4), du 15 octobre 2021 et du 07 avril 2022 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune ([www.mohon.fr](http://www.mohon.fr)) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1er juillet 2022,

Vu l'avis favorable spontané du Conseil Municipal du 17 juin 2022,

Vu le devis actualisé de la société DISPLAY MEDIA du 28 juillet 2022,

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Il est passé le 28 juillet 2022, un marché de fournitures avec la société DISPLAY MEDIA de Aytre (17) pour :

- l'achat d'un totem sur pied avec affichage digital interactif tactile pour la mairie au prix de 9 090 euros HT
- une prestation de personnalisation de l'interface au prix de 490 euros HT
- l'achat d'une licence en mode hébergé afin de permettre en mode veille des diffusions de projets ou d'informations au prix de 216 euros HT
- le forfait de mise en service sur site incluant la livraison et l'installation du mobilier numérique au prix de 1 290 euros HT
- la souscription d'un contrat de maintenance (hors casse et vandalisme) sur site pour une durée de 12 mois au prix de 729 euros HT.

Envoyé en préfecture le 01/08/2022

Reçu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le / 1 AOUT 2022

ID : 056-215601345-20220728-26DEC2022-AR

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne : 1er août 2022

Fait à Mohon le 28 juillet 2022

Le Maire,  
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance